

# La nouvelle réglementation opérationnelle

• **Les textes concernant le renforcement de la gouvernance publiés au BO**

• **Coopération entre régions, gouvernance axée sur les performances...**

• **Nouvelle nomenclature budgétaire pour une meilleure lisibilité des choix financiers**

«**L** faut couper avec la logique de centralisation, qui imposait le déplacement à Rabat pour régler les problèmes locaux». C'est ce qu'a déclaré Saâdeddine El Othmani lors de sa visite à la région de Béni Mellal Khénifra, qui constitue la première étape d'une caravane ministérielle. (voir aussi page 13). Cette nouvelle orientation s'inscrit dans le processus d'implémentation de la régionalisation avancée. Un processus qui sera accompagné du lancement du chantier de la déconcentration.

«L'idée est de simplifier la relation entre le centre et les régions pour favoriser la réalisation des politiques publiques», a-t-il dit. Le gouvernement

planche actuellement sur l'élaboration de la Charte de déconcentration, comme l'a annoncé El Othmani lors de cette visite.

Globalement, la mise en œuvre de la régionalisation avancée devra se traduire par «l'instauration d'une approche contractuelle entre l'Etat et les collectivités territoriales, en tant que nouvel outil pour la réalisation des programmes et projets publics», a-t-il dit. Aujourd'hui, les présidents des régions disposent de nouveaux outils pour s'approprier leurs nouvelles attributions prévues par la loi organique. Seuls quelques décrets sont encore attendus.

## Indicateurs de suivi des performances

La dernière salve des textes d'application des lois organiques sur les régions, les provinces et les communes, adoptés par le gouvernement, a été publiée dans l'édition du 17 juillet du Bulletin officiel. Trois d'entre eux concernent la gouvernance locale et trois autres l'élaboration du budget. Ces textes portent sur les différents niveaux territoriaux, à savoir la région, la préfecture et la commune. D'autres textes figurant également dans cette dernière publication du BO déterminent les modalités de constitution

de groupements de préfectures et définissent le seuil minimum de la dotation destinée à l'animation locale.

Cette série de décrets prévoit des outils destinés à accompagner les régions, préfectures ou communes, pour améliorer leur gouvernance et l'exercice de leurs nouvelles attributions. Ce qui permettra de dépasser une série de couacs ayant marqué la gestion locale. L'article 250 de la loi organique sur les régions oblige l'Etat à mettre en place ces outils permettant notamment de «renforcer les capacités de gestion au début de chaque mandat». Ces mécanismes prévoient aussi l'intégration de nouveaux modes de gouvernance. L'idée est de mettre l'accent sur les résultats. Cette nouvelle approche introduit des indicateurs de suivi des performances ainsi que des systèmes d'information. La mise en place de mécanismes d'évaluation régulière, interne et externe, est également au menu.

La mise à niveau de la gouvernance des conseils locaux porte aussi sur des aspects liés à l'élaboration du budget. Les trois décrets publiés au Bulletin officiel fixent les modalités de répartition du budget en chapitres. Ce qui va permettre que les fonds mobilisés soient dédiés aux programmes et projets prévus. Cette approche devra se traduire par une simplification de la présentation du

budget et l'amélioration de la lisibilité des choix financiers, surtout au profit des citoyens voulant exercer leur droit d'accès à l'information. Cette nouvelle nomenclature budgétaire est prévue par les lois organiques sur ces collectivités territoriales.

Si le fonds de solidarité régional n'est pas encore opérationnel, un autre décret, également publié au BO, permet le déploiement d'une coopération au sein des régions. Ce texte définit les modalités d'encouragement des préfectures et provinces à s'organiser en groupements, dans un cadre contractuel. L'idée est de mutualiser les efforts pour la création et la gestion de services publics, la réalisation de projets collectifs ou la co-gestion d'un service d'intérêt public. Plusieurs projets peuvent s'inscrire dans cette logique, notamment ceux liés, par exemple, à la gestion des déchets, avec

## Noms de rues

**L**E décret relatif à la réglementation des noms des rues est entré en vigueur. Face à l'anarchie qui caractérisait l'opération d'octroi des noms aux rues au niveau communal, une nouvelle réglementation, plus rigoureuse, est instaurée par ce texte. Ce qui permettra certainement d'éviter des couacs parfois insolites, comme les traductions approximatives de noms propres. Ce texte introduit un nouveau système d'octroi des noms des rues et les modalités de son actualisation. Au niveau linguistique, la rédaction des noms des rues en amazigh est désormais obligatoire, parallèlement à l'arabe. Ils peuvent aussi être retranscrits, et non pas traduits, dans une langue étrangère. □

la création de décharges communes à plusieurs préfectures, prévoyant notamment un système de collecte et de recyclage, comme cela a été recommandé lors des travaux de la COP22.

Un autre texte également au menu fixe le seuil minimum de la dotation destinée aux communes, dédiée à l'animation locale. Prévue par l'article 246 de la loi organique sur les communes, elle est «affectée à la couverture des frais relatifs à la gestion des affaires de proximité. Il s'agit notamment de la promotion du sport, de la culture, des programmes sociaux destinés à l'enfance, à la femme et aux handicapés, aux personnes en difficulté...» □

M.A.M.

# Un contrat-programme entre l'Etat et les Régions bientôt

• Il délimitera les responsabilités dans l'élaboration et l'exécution des projets

• Une des promesses d'El Othmani lors de la première étape de sa tournée à Béni Mellal

• Des commissions régionales du climat des affaires avant la fin de l'année

«NOTRE visite dans la Région Béni Mellal-Khénifra entre dans le cadre de la nouvelle politique adoptée dernièrement par le gouvernement pour assurer le suivi des chantiers en cours». C'est en ces termes que le Chef de gouvernement, Saâdeddine El Othmani a introduit les débats lors de la journée consacrée à la réunion de 12 ministres de son gouvernement avec les élus, les associations professionnelles, la société civile et autres représentants des services externes.

Dans son allocution, le Chef de gouvernement a annoncé notamment l'instauration dans les prochaines semaines d'un contrat-programme qui liera désormais l'Etat à chacune des 12 régions administratives. Un contrat qui va délimiter les responsabilités des uns et des autres dans l'élaboration, la conception et l'exécution des projets. «Nous devons tous être en mesure de diagnostiquer aussi vite que possible les entraves et les blocages des projets, pour pouvoir y remédier dans les plus brefs délais», a souligné El Othmani. Et aussi en aviser le citoyen dans le cadre de la nouvelle approche de communication et d'ouverture sur les populations. Dans le même ordre d'idées, le Chef de gouvernement a également annoncé que les dernières retouches sont apportées actuellement à un projet de pacte de non-concen-

**Des projets et des chiffres**

**Quelque 1.682 projets ont été définis dans le cadre de 13 programmes couvrant l'ensemble des secteurs d'activité de la Région Béni Mellal-Khénifra. Voici la répartition par secteurs:**

<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Transport et énergie: <b>10,78 milliards de DH.</b></li> <li>■ Agriculture, élevage, eaux et forêts: <b>884 millions de DH</b></li> <li>■ Tourisme: <b>1,56 milliard de DH</b></li> <li>■ Artisanat et économie solidaire: <b>195,3 millions de DH</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Industrie, commerce et services: <b>4,52 milliards de DH.</b></li> <li>■ Urbanisme et aménagement du territoire: <b>5,9 milliards de DH</b></li> <li>■ Culture: <b>581 millions de DH</b></li> <li>■ Education et formation: <b>1,4 milliard de DH</b></li> </ul>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------





- Sport: **3,67 milliards de DH**
- Santé: **1,57 milliard de DH**
- Environnement: **4,18 milliards de DH**
- Entrepreneuriat: **980 millions de DH**
- Gouvernance: **26,24 millions de DH**



Ph. L'Economiste - Info: S.M.

tration qui fera l'objet d'un décret prochainement. L'objet de ce pacte est d'asseoir davantage la régionalisation avancée en dotant les régions administratives de représentants des administrations centrales. Il ne sera plus question alors d'attendre qu'un projet fasse des allers et retours entre la région et les départements ministériels installés à Rabat.

El Othmani a également indiqué que des commissions régionales du climat des affaires seront mises en place avant la fin de l'année et auront pour tâche de renseigner les investisseurs pour les convaincre à venir s'installer dans les régions. Et cela à travers des indicateurs définis auparavant.

Une sorte de «doing business» régional.

Parlant de la Région Béni Mellal-Khénifra, El Othmani a reconnu qu'elle n'a pas bénéficié autant que d'autres des grands chantiers de développement initiés par le gouvernement. Il a promis que tout sera fait pour remédier à cette situation.

De son côté, le wali de la Région Béni Mellal-Khénifra, Mohamed Dardouri, a passé en revue tous les projets lancés, en cours de lancement ou de réalisation. Une sorte de bilan d'étape. Il s'est toutefois longtemps arrêté sur le secteur agricole. Selon lui, une extension du périmètre irrigué doit être envisagée. Il a également souligné que le taux de réalisation des tra-

vaux du grand agropole de Béni Mellal, qui sera réalisé sur une superficie de 208 ha, a dépassé les 50%. Une convention a été établie entre le promoteur-développeur (Sapino), le Conseil régional et les départements ministériels concernés. Déjà des entreprises ont commencé à s'y installer. Il a toutefois déploré l'absence des services concernés par les exportations et les importations et aussi par le contrôle de la qualité.

Mohamed Dardouri n'a pas, non plus, manqué de rappeler les opportunités d'investissement dans le secteur du tourisme. La région regorge d'atouts et de niches pour le développement du tourisme rural, de montagne, des lacs. Un tourisme vert qui serait au service de la sauvegarde de l'environnement tout en permettant un développement durable conséquent. Il a appelé dans ce sens à l'activation du contrat-programme signé, il y a quelques années déjà, avec le département en charge du Tourisme, indiquant cependant que des contacts ont été établis avec le nouveau ministre, Mohamed Sajid.

Le wali a également souligné l'importance du projet de voie ferrée devant relier la ville d'Oued Zem à celle de Béni Mellal via Fkih Ben Saleh. Longue d'environ une centaine de kilomètres, sa construction va nécessiter un investissement de l'ordre de trois milliards de DH. L'étude pour la réalisation de ce projet a été lancée en avril 2013 par l'ONCF. Le choix du tracé a été finalisé en mars 2016.

Autre projet d'envergure à mettre en place: une autoroute Marrakech-Béni Mellal-Meknès. Celle-ci devrait permettre à la région Béni Mellal-Khénifra de tirer profit de tous ses atouts notamment dans le secteur du tourisme. En outre, des axes routiers stratégiques pour le désenclavement et l'ouverture des zones montagneuses sur les régions limitrophes et sur le projet de l'autoroute, sont en cours d'exécution. Il s'agit de la réalisation de 418 km de routes pour un montant de 1,1 milliard de DH. □

**Jamal Eddine HERRADI**

## Béni Mellal-Khénifra: 36,3 milliards de DH à trouver pour le PDR

INTERVENANT lors de la rencontre, Brahim Moujahid, président du Conseil régional de Béni Mellal-Khénifra a rappelé qu'un Plan de développement régional (PDR) a été adopté dernièrement. Un plan qui a fixé provisoirement le montant des investissements nécessaires à 36,3 milliards de DH. Un budget qui devrait permettre à la Région Béni Mellal-Khé-

nifra de franchir des pas supplémentaires vers le développement intégré d'ici l'année 2021 (cf. www.leconomiste.com). Cependant, la Région Béni Mellal-Khénifra ne dispose pas des 36,3 milliards de DH. Il s'agit certes d'un budget à la hauteur de ses ambitions. Encore, faut-il trouver (et où?) tout ce montant au cours des cinq prochaines années restantes de l'actuel

mandat du Conseil régional. Ce dernier va participer à hauteur de 26% au budget global alloué au plan de développement. Soit donc 4,9 milliards de DH. Le reste est à chercher auprès de la centaine de partenaires engagés dans la réalisation des 1.682 projets retenus par le projet de Plan de développement régional (voir encadré). Parmi ces projets, figurent notamment la

construction d'un Centre hospitalier universitaire (CHU) et d'une Faculté de médecine, d'un Musée national du tapis, du géo-parc de M'Goun, du Dino-parc, d'un stade de football à Béni Mellal et d'un autre à Khouribga. S'ajoutent la création d'un pôle de compétitivité et d'un autre réservé à la recherche, au développement et au contrôle de la qualité. □